

Grille de sélection du dispositif : **70.31.01 Gardiennage**

Date de passage en comité de suivi 09/02/2024

Objet du passage en comité de suivi: 1e présentation des critères de sélection pour la programmation 2023-2027



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Principes de sélection	Critères de sélection	Notes	Méthodologie de calcul des points, le cas échéant
Projets favorisant l'embauche de salariés pastoraux	Présence d'un gardien salarié/ par prestation de service	200	Equilibre recherché sur le poids des principaux critères de sélection
Projets favorisant l'adaptation aux contraintes environnementales, dont N2000	Adaptation de la pratique du gardiennage aux contraintes du cahier des charges N2000 du territoire	80	Equilibre recherché sur le poids des principaux critères de sélection
Projets permettant le maintien de la traite en estives	Activité de traite en estive de 45 jours minimum	100	Equilibre recherché sur le poids des principaux critères de sélection
Projets permettant la présence prolongée des gardiens en estives	Pour les gardiens-éleveurs, niveau de présence prolongée dans l'estive au-delà de 45h/semaine	50	
	Gardiennage en estive et/ou en zone intermédiaire d'une durée de 3 mois minimum	50	
	Montée en estive ou parcours, avec début du gardiennage avant le 20 mai	30	
Projets permettant la valorisation d'estives éloignées ou en déprise, et de la zone intermédiaire	Estive éloignée de plus de 30 min à pied de la piste car non desservie par route ou par piste	100	Equilibre recherché sur le poids des principaux critères de sélection
	Estive desservie, éloignée de plus de 20 km du siège de l'exploitation agricole	40	
	Estive basse à moins de 900 m d'altitude	20	
Projet valorisant la mutualisation des pratiques de gardiennage par la constitution de Groupements Pastoraux (GP) ou par le recours à un groupement d'employeurs.	Mutualisation des pratiques de gardiennage par la constitution de Groupements Pastoraux (GP) ou par le recours à un groupement d'employeurs pour toutes les formes collectives éligibles.	100	
	Total	770	
	Seuil de sélection	40	